

Edito

Ambition 500

Nous sommes aujourd'hui 200 adhérents mais comme moi, vous savez que le nombre et l'union font la force d'un syndicat.

Pour pouvoir espérer peser dans le débat nous devons atteindre le seuil de 500 adhérents, ce qui nous placerait dans les trois premiers syndicats de notre fédération nationale, c'est à dire à la place où la Saône et Loire se doit d'être !

Je formule donc le souhait que chacun d'entre vous se fasse l'ambassadeur de notre action auprès d'au moins une personne et nous aurons gagné notre pari.

Je compte sur vous,
vous pouvez compter sur moi.

Bruno Keller

Indice des fermages 2016
-0,42 % par rapport à 2015

Agenda

Conseil d'administration
> mercredi 5 octobre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
> mercredi 9 novembre
Maison du Charolais, 9h30
71120 Charolles

Vos questions, notre actualité...

Que peut vous apporter notre organisation ?

Vous aider. Vous pouvez nous poser des questions, une réflexion sur la mise en place d'un numéro d'appel est en cours. Vous pouvez laisser vos coordonnées et Denis Chastel-Sauzet ou Renaud de Villette vous rappelleront dans les meilleurs délais. Si besoin, nous pouvons vous faire aider par le service juridique national. Enfin pour des questions plus complexes, le service juridique national peut vous accompagner et vous mettre en relation avec des avocats spécialisés dans le cadre d'une prestation payante.

Vous informer. 11 numéros de la revue sont édités chaque année. Des questions, comme l'organisation des tribunaux paritaires où les problèmes liés à l'installation des éoliennes, ont été traités dans les derniers numéros.

Vous représenter au niveau régional et national. A titre d'exemple nous sommes partie prenante à la révision du décret départemental datant de 2004 sur les loyers minima et maxima des baux ruraux. Au niveau national, nous sommes la seule organisation à avoir contesté la loi d'avenir pour l'agriculture et obtenu une décision favorable du conseil constitutionnel sur la question du renforcement du contrôle s'appliquant aux cessions de parts de sociétés agricoles.

Pourquoi avoir contesté les nouveaux Schémas Directeurs Régionaux ?

Ces schémas reprenant les dispositions du décret d'application de la loi d'avenir, en ne tenant pas compte de la décision du conseil constitutionnel sur le renforcement du contrôle des structures, il était de notre devoir dans l'attente du jugement du conseil d'état fin 2016 ou début 2017 de contester ces schémas. Les 10 schémas publiés ont tous été contestés par notre Fédération dont bien sûr celui de Bourgogne.

L'assurance responsabilité civile dorénavant incluse dans votre cotisation : un avantage ?

Il est dans l'intérêt de tout propriétaire d'assurer ses biens, tous ses biens, y compris les terres (cultures, prés, vignes) qui sont louées sans être rattachées à un bâtiment d'habitation ou d'exploitation. Il s'agit, principalement, de se prémunir contre le risque lié à la chute d'arbres, notamment ceux qui sont au bord des routes ou des chemins. A titre individuel, il n'est pas facile de trouver un assureur disposé à garantir, dans des conditions tarifaires raisonnables, ce type de risque. Aussi, votre Syndicat a-t-il pris la décision de souscrire un contrat groupe qui profitera par conséquent à tous ses adhérents, sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation et qu'ils aient bien déclaré la totalité de la surface dont ils sont propriétaires.

Nous contacter

• Pour vos contacts techniques

Renaud de Villette : 03 85 84 34 46

mail : rdevillette@yahoo.fr

Denis Chastel-Sauzet :

09 83 22 59 39 / 06 84 84 71 01

mail : moulinavent.com@gmail.com

• Pour adhérer

Marie-José Guillon Clemenceau :

03 85 28 18 45 / 06 79 75 08 29

mail : mijoguillon@orange.fr

• Pour toutes autres questions

Bernadette Lauféron Desfontaine :

03 85 70 23 22 / 06 08 00 52 84

mail : bld71@wanadoo.fr



La propriété
privée rurale

LA GOUVERNANCE

Bruno Keller
Président
06 07 16 51 83
bkeller71430@gmail.com

Renaud de Villette
Vice-Président (section agricole)
03 85 84 34 46
rdevillette@yahoo.fr

Denis Chastel-Sauzet
Vice-Président (section viticole)
09 83 22 59 39 / 06 84 84 71 01
moulinavent.com@gmail.com

Pierre Villedey
Secrétaire général
03 85 85 37 56 / 06 11 16 57 19
pierre.villedey@orange.fr

Bernadette Lauféron Desfontaine
Secrétaire générale adjointe
03 85 70 23 22 / 06 08 00 52 84
bld71@wanadoo.fr

Marie-José Guillon Clemenceau
Trésorière
03 85 28 18 45 / 06 79 75 08 29
mijoguillon@orange.fr

Richard Luquet
Trésorier adjoint
03 85 34 41 56
luquet.richard.pouilly-fuisse@wanadoo.fr

LES REPRÉSENTANTS

Tribunaux paritaires des baux ruraux	Titulaires	Suppléants
Mâcon	Antoine d'Arces	Denis Chastel-Sauzet
	Louis des Bosc	Jean-François Pallot
	Bernadette Lauféron Desfontaine	Robert Papillon
Chalon sur Saône	Marcel Bonin	Gérard Plattret
	Paul Vincent	Bertrand de Beaurepaire
	Pierre de Suremain	Jean Cognard
Le Creusot	Henriette Desbrosses	Marguerite Desvignes
	René Forêt	Maurice Vaudiau

Commissions	Titulaires	Suppléants
Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture CDOA (Commission plénière, sections structure et modernisation)	Denis Chastel-Sauzet	Bruno Keller
Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers CDPENAF	Pierre Villedey	Denis Chastel-Sauzet
Commission Consultative Paritaire des Baux Ruraux / CCPBR	Bruno Keller	Renaud de Villette
Chambre d'Agriculture / CA	Antoine d'Arces	Denis Chastel-Sauzet
Concertation des eaux et milieux aquatiques	Henry Gilbert	
NATURA 2000	(Nombreuses commissions)	

